



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M<sup>me</sup> la *ministre* COX dépose le rapport annuel des Districts de conservation du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n° 5)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. GRAYDON, ALLUM, MARTIN et JOHNSON ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

Conformément au paragraphe 47(2) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin de présenter une motion du gouvernement voulant que soit réinscrit le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)*

M. le *ministre* MICKLEFIELD, propose que, malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

**Mardi 29 novembre 2016**

---

M. le *ministre* MICKLEFIELD, MM. SWAN et LINDSEY, M<sup>mes</sup> LAMOUREUX, LATHLIN et FONTAINE ainsi que M. ALLUM et inteviennent. M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger